



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 décembre 2023 à 18h00

Délibération n° 88/déce/2023

Budget du Port de Plaisance - Décision modificative n°1

L'an 2023, le 14 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Etait absente : Evelyne CANOVAS.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 26 ; **Absent excusé ayant donné procuration** : 0 ; **Absente** : 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil municipal en date du 9 mars 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 4 décembre 2023 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif du Port de Plaisance, il y a lieu de procéder à un virement de crédits comme indiqué ci-dessous :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Ajustement des crédits – Budget principal du Port de Plaisance – Décembre 2023

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-01 : Contrats de prestation de service	0,00	29 700,00		
D-63512-01 : Taxes foncières	0,00	43 300,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00	73 000,00	0,00	0,00
D-64111: Rémunération principale	8 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00	0,00	0,00	0,00
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
D-6811-01 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	17 573,00	0,00	0,00
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre	0,00	17 573,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	82 573,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	82 573,00	0,00		0,00
R-732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
R-74718 : Participations Etat - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total FONCTIONNEMENT	90 573,00	90 573,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	82 573,00	0,00
TOTAL 021 : Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00	82 573,00	0,00
R-28188 : Amortissements autres	0,00	0,00	0,00	17 573,00
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre	0,00	0,00	0,00	17 573,00
D-2313-01 : Constructions	65 000,00	0,00	0,00	0,00
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	65 000,00	0,00	0,00	0,00
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00		0,00	0,00
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
D-2312-0200 : Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	65 000,00	0,00	82 573,00	17 573,00
TOTAL GENERAL		-65 000,00		-65 000,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 22 ; abstentions : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'approuver** la décision modificative du budget primitif du Port de Plaisance, telle de que détaillée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au Représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

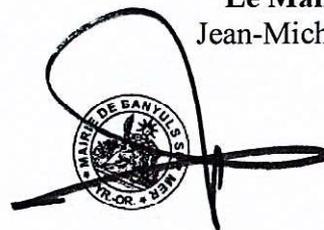
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.